

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2022 – DAG-30

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 28 JANVIER 2022**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 28 du mois de janvier à dix-sept heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni en présentiel à la salle des délibérations du syndicat et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis		X	LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian	X		BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David	X		ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25								
26								
27					ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc	X		TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERGIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard	X		SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André		X	BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge	X		LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel		X	BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Les délégués suivants étaient en distanciel : M. Didier **MERIDAN** – Mme Nicole **ERDAN-DECOTEAUX** – M. Félix **EMMANUEL** – M. Jean-Marc **HEGESIPPE** – Mme Ornella **KINDEUR**

Le président de la délégation spéciale pour la ville du Lamentin M. Frédéric CAILLON a été convoqué.

Procurations : M. Georges COUPPE DE K MARTIN à M. Eric LATCHOUMANIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CHERALDINI

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, adopté lors de la séance du 25 septembre 2020,

Vu la délibération n°DEL-2021-DAG-07 du Sy.MEG en date du 07 mai 2021 relative aux modalités d'organisation du comité syndical du Sy.MEG à distance ;

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les règles dérogatoires propres aux assemblées délibérantes sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022, conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Sur proposition du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	26
Abstentions	2
Voix contre	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 17 décembre 2021 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 07 février 2022
Président
DULAC Daniel



APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 17 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine	X	
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga		X	ELEORE	Jean-Pierre	X	
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain	X	
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David	X	
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X		DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix		X	SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline		X	EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERVIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves		X	RANCÉ	Rangy	X	
44	LAVAUURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe		X	DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy	X		MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge			LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Eric LATCHOUMANIN à M. Jean-Claude MAES

Secrétaire de séance : M. Héric ANDRE

Le président accueille les délégués et les remercie de leur présence.

① La séance est ouverte à 18H00.

Monsieur Eric ANDRE est désigné secrétaire de séance.

En préambule, le président rappelle qu'en application de la loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures dérogatoires concernant la tenue des assemblées délibérantes sont de nouveau en vigueur, jusqu'au 31 juillet 2022. Aussi, le quorum est fixé à un tiers des membres.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Question n°1	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 29 octobre 2021
Délibération N°DEL-2021-DAG-26	

Conformément aux règles de fonctionnement des réunions du Syndicat, le président rappelle que les délégués reçoivent le procès-verbal du précédent comité lors de l'envoi de la convocation au comité suivant. Cette transmission préalable permet à chaque délégué d'y apporter des rectifications éventuelles.

Il appelle les membres du comité à se prononcer sur le procès-verbal. Aucune observation n'est portée.

Le procès-verbal du Comité Syndical du vendredi 29 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Question n°2	DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2021
Délibération N°DEL-2021-DAF-27	

Le président demande à Madame Nudivine MAVER-NEBOR, directrice des affaires financières, de présenter les différents points financiers.

Madame MAVER-NEBOR expose.

Pour permettre la passation des écritures de fin d'exercice des études suivies de travaux, il convient de faire des ajustements à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre/ Opération	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
041	21534	Opérations patrimoniales		519 000,00 €		
041	2031	Opérations patrimoniales				519 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €	519 000,00 €	0,00 €	519 000,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			519 000,00 €		519 000,00 €	

L'équilibre total du budget de l'exercice 2021 n'est pas modifié et s'élève à 39 313 412,00 euros.

L'assemblée n'ayant pas d'observations particulières, le comité syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n°3 de l'exercice 2021.

Question n°3	Rapport d'orientations budgétaires 2022
Délibération N°DEL-2021-DAF-28	

Le président souhaite tout d'abord présenter une note sur le contexte dans lequel les orientations budgétaires ont été fixées pour l'exercice 2022 notamment au regard de la situation de crise sanitaire doublée d'une crise sociale et économique.

Pour étayer ses propos, il ajoute quelques éléments de contexte.

Les prévisions de croissance de l'économie française pour 2022 demeurent assez optimistes [6,7 %].

En Guadeloupe, on note un nombre de permis de construire en diminution de l'ordre de 32 % dans un contexte de conflit social au sein de plusieurs municipalités.

Le président fait ensuite un rapide bilan de la première année de mandature de l'équipe renouvelée du Sy.MEG. Il remercie l'ensemble des élus, des acteurs pour leur implication pleine et entière avec pour principal objectif de garantir un service public de qualité.

Il poursuit en indiquant que ce débat permet d'afficher les orientations stratégiques, financières, administratives pour le syndicat, de définir par ailleurs les priorités que l'exécutif entend fixer pour l'exercice 2022 ainsi que les perspectives pour les années à venir.

La tenue du débat d'orientations budgétaires est une obligation légale. S'il participe pleinement à l'information des élus, il s'inscrit également dans une démarche de transparence à destination de toutes les parties prenantes du syndicat et en particulier des usagers.

Enfin, conformément à la loi, l'assemblée délibérante devra prendre acte de la présentation et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

A la suite de cet exposé, le président demande à la directrice des affaires financières, de présenter plus en détail le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Madame NEBOR-MAVER rappelle en priorité la situation financière du syndicat au dernier compte administratif.

Le compte administratif 2020 voté le 07 mai 2021 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de 926 788.68 € à la section de fonctionnement,
- un excédent de 2 270 960.99 € à la section d'investissement,

soit un résultat de clôture excédentaire de 3 196 960.99 €.

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2022, s'établiraient comme suit :

- En fonctionnement, à 8 107 764 € contre 9 402 508 € au budget 2021,
- En investissement, à 27 525 789 €, une baisse par rapport au budget 2021 (29 391 905 €),
- Pas de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;

En conclusion, l'analyse prospective et financière des décisions prises à compter de 2022 et pour les années suivantes démontre que, même avec une réduction du besoin de financement, il est difficile pour le Sy.MEG de maintenir un niveau d'investissement élevé en finançant ces derniers par ses seules ressources.

Le président déclare le débat ouvert.

Pour répondre à Monsieur MERIDAN, le président précise que le budget du Sy.MEG est un budget largement consacré aux investissements.

Les investissements proposés ont pour objectif de répondre aux principaux enjeux du syndicat.

En 2022, les investissements seront globalement portés sur les opérations d'amélioration, de structuration et de sécurisation du réseau de distribution.

- ✓ Pour le renforcement du réseau électrique : 3 730 000 €,
- ✓ Pour la sécurisation et le remplacement des lignes aériennes nues : 112 875 €,
- ✓ Par les travaux d'extension de réseau en zone rurale : 4 792 500 €.

Une enveloppe de 3 221 000,00 € sera consacrée aux travaux d'éclairage public.

Toujours pour répondre à Monsieur MERIDAN, le président informe que la commission des finances s'est réunie le 09 décembre sous la présidence de Monsieur MARICEL.

La commission Travaux devrait se réunir en janvier prochain pour finaliser le dossier SDECRA.

Le président passe la parole à Monsieur MARICEL, président de la commission des finances qui, à cette occasion, lance un appel aux membres de la commission. Il regrette en effet l'absence des membres lors de la dernière réunion (2 membres présents sur 6).

Monsieur MARICEL remercie Madame MAVER-NEBOR pour la qualité de son travail.

M. MOUSTACHE MAYEKO demande ce que signifie « conventionner la TCFE ».

Le président rappelle qu'à la création du syndicat en 2008, il avait été décidé de reverser 50% de la taxe aux communes. En effet, la TCFE est prélevée par EDF et reversée au Sy.MEG.

Il explique que « conventionner la taxe » signifie que le syndicat conserve les 50% restant de la taxe afin d'effectuer des travaux pour la commune concernée.

Madame HERDAN Nicole souhaite avoir plus de précisions sur les sites isolés et appelle l'attention sur un dossier de demande de raccordement en site isolé sur le territoire de la commune de Gourbeyre.

Le président indique qu'il suit personnellement ce dossier et qu'il a déjà rencontré le pétitionnaire qui est un jeune entrepreneur. Un dossier de site isolé est à l'étude.

Pour répondre à Madame HERDAN, Monsieur Dimitri FRANCIS, directeur des services techniques, précise que par définition, un site isolé n'est pas raccordé au réseau électrique car trop loin ou trop coûteux à raccorder au réseau.

Le plan de financement des travaux se traduit comme suit :

- 80 % FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification)
- 10 % le syndicat
- 10 % le pétitionnaire

Pour être éligible, le montant des travaux en site isolé doit être environ 3 fois supérieur à un raccordement classique au réseau.

EDF est chargé de l'entretien de la maintenance des installations.

Le président souhaite revenir sur un projet de transition énergétique qui voit son aboutissement. Ce projet concerne l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Sy.MEG en autoconsommation avec bornes de recharge pour véhicules électriques

282 000 euros ont été mobilisés. Les sources de financement sont les suivantes :

- 50 % euros de France Relance
- 30 % subvention ADEME
- 20 % sur fonds propres

Les travaux seront lancés dès le début de l'année prochaine.

Pour l'année 2022, le syndicat travaille sur un projet IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) électrique ou hybride qui seront installés dans toutes les communes (2 par communes). Une demande de financement a été adressée à France Relance (1 766 720,00 euros soit 80 % du montant total du budget).

Les communes seront consultées pour le choix des emplacements.

Après discussions et échanges autour des orientations budgétaires pour l'exercice 2022, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

Question n°4	LISTE DES MARCHES ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE AU COURS DE L'ANNEE 2021
Délibération N°DEL-2021-DAJ-29	

Le Président demande à Madame Lydia LIVIO-SEYTOR, directrice des affaires juridiques, de présenter ce point.

Madame LIVIO-SEYTOR rappelle que conformément à la délibération prise en septembre 2020 par le comité syndical, il convient pour le président de rendre compte au comité syndical des consultations lancées et qui ont données lieu à attribution au cours de l'année 2021.

Les marchés concernés sont les suivants :

- les marchés de travaux dont le montant est inférieur ou supérieur à 5 350 000 € HT
- les marchés de fournitures et de services dont le montant est inférieur ou supérieur à 214 000 € HT

Le montant est porté à 428 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services portant sur des prestations liées aux activités des opérateurs de réseaux.

Pour l'année 2021 des marchés ont été passés dans trois domaines :

- ↳ les assurances ;
- ↳ la formation ;
- ↳ l'éclairage public.

La liste détaillée pour chacun des marchés est jointe au dossier. Celle-ci mentionne, l'intitulé du marché, le nom du titulaire ainsi que la date d'acceptation des offres.

Le président ajoute que dans le cadre de l'appel à projet portant sur l'action de formation visant à accompagner le Sy.MEG dans le déploiement du télétravail, une réponse positive a été apportée pour le financement.

Madame Cindy COEZY-PIERRE, directrice des ressources humaines, explique qu'en effet le syndicat a répondu à un appel à projet financé en partie par le Fonds Social Européen pour accompagner les collectivités dans le déploiement du télétravail. Le syndicat vient juste de recevoir une notification indiquant que le projet total d'un montant de 75 000,00 sera financé à hauteur de 85 %, 15 % restant à la charge du Sy .MEG.

Le projet s'articulait autour de deux axes :

- 1 équipement informatique
- 2 formation des agents

100% des agents sont concernés par les formations proposées. Ces formations portent également sur les logiciels bureautique Word et Excel.

Le président rappelle que lors de la crise sociale de novembre (barrages des routes), les locaux du Sy.MEG étaient certes fermés, mais, la continuité du service public a été assurée car l'ensemble des agents est équipé pour télétravailler.

L'assemblée n'ayant plus d'observations, le président soumet au vote la liste des marchés attribués dans le cadre de la procédure adaptée au cours de l'année 2021 est adoptée à l'unanimité.

Question n°5	Questions diverses
---------------------	--------------------

La question de l'horaire et du jour de la tenue des réunions du comité syndical le vendredi soir à 18H00 est posée.

Le président explique qu'un assouplissement sera porté avec un horaire avancé à 17H00 ou en alternant les jours de réunion.

Avant de clôturer la séance, le Président souhaite à tous de passer un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année tout en respectant les gestes barrières. Tous les points ayant été abordés, le président lève la séance à 19H44.